



COMMUNE DE  
EPERLECCQUES

DECISION DE NON-OPPOSITION  
A UNE DECLARATION PREALABLE  
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

**DOSSIER N° DP 062297 24 00066**

Dossier déposé complet le 02/12/2024

<b>Demandeur :</b>	<b>STELLAR ENVIRONNEMENT représentée par BENISTY Steve</b>
<b>Demeurant à :</b>	110 Rue Dalayrac 94120 Fontenay-sous-Bois
<b>Pour :</b>	Installation de 12 panneaux photovoltaïques noires antireflets en surimposition à la toiture EST du bâtiment pour une surface de 21.89 m <sup>2</sup> ( puissance de l'installation : 6.00 Kwc). Le projet ne crée pas de construction et ne modifie pas le volume d'une construction existante ou le profil du terrain. La production sera autoconsommée et le surplus revendu à l'obligation d'achat. A l'attention des architectes des Bâtiments de France : Ce projet ne porte que sur des panneaux solaires classiques, et non des tuiles solaires.
<b>Sur un terrain sis :</b>	91 Rue de Bassemstraète 62910 EPERLECCQUES
<b>Référence(s) cadastrale(s)</b>	B904
<b>Superficie du terrain</b>	496,00 m <sup>2</sup>

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 24/06/2019,  
Vu l'affichage de l'avis de dépôt en mairie en date du

**DÉCIDE** (2024/343)

**Article 1 :** Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

Fait à EPERLECCQUES, le 03/12/2024

Le Maire  
Nom, Prénom LAURENT DENIS



**DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE :**